



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Checklist Environnement de travail

<input type="checkbox"/>	Définition d'un login avec mot de passe unique à chaque utilisateur.
<input type="checkbox"/>	Adaptation d'une politique de mot de passe conforme aux recommandations CASES. https://www.cases.lu/mot-de-passe.html
<input type="checkbox"/>	Obligation pour les utilisateurs de changer leur mot de passe régulièrement.
<input type="checkbox"/>	Limitation du nombre de tentatives d'accès à un ordinateur.
<input type="checkbox"/>	Sensibilisation du personnel à ne pas laisser traîner des documents sensibles.
<input type="checkbox"/>	Installation de protections contre les regards.
<input type="checkbox"/>	Présence d'armoires/caissons fermant à clés.
<input type="checkbox"/>	Sensibilisation du personnel à ne pas noter des mots de passe sur papier libre.
<input type="checkbox"/>	Procédure de verrouillage automatique des postes de travail.
<input type="checkbox"/>	Mise à jour régulière des antivirus.
<input type="checkbox"/>	Installation d'un pare-feu (« firewall »).
<input type="checkbox"/>	Demande d'accord de l'utilisateur avant toute intervention sur son poste.
<input type="checkbox"/>	Chiffrement des équipements mobiles.
<input type="checkbox"/>	Sauvegardes/synchronisations régulières des données sur les équipements mobiles.
<input type="checkbox"/>	Déverrouillage des smartphones professionnels uniquement avec PIN ou de toute autre manière présentant les mêmes garanties de sécurité.
<input type="checkbox"/>	Limitation de l'accès aux archives aux personnes strictement nécessaires.
<input type="checkbox"/>	Destruction des archives obsolètes de manière sécurisée et conformément à l'article 4 (4) de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage.
<input type="checkbox"/>	Installation et vérification périodique des alarmes anti-intrusion.
<input type="checkbox"/>	Limitation de la remise des doubles de clés au strict nécessaire.

 La présente liste de mesures est indicative et non exhaustive et l'ordre de présentation ne reflète pas nécessairement celui de priorité. Elle a été éditée en tant que point de départ pour la prise conscience de tous les mesures/domaines impliqués dans la mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données.